



Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Actions de la Ville de Témiscaming - Feux de forêt en Abitibi-Témiscamingue

Témiscaming, le 5 juin 2023 – L'organisation municipale de la sécurité civile (OMSC) de la Ville de Témiscaming entreprend dès maintenant des actions significatives afin de limiter les risques de feux de forêt sur le territoire.

Puisque le ministère des Ressources naturelles et des Forêts interdit l'accès en forêt sur les terres du domaine de l'État, la Ville de Témiscaming a mis en place de nouvelles mesures de sécurité qui seront en vigueur immédiatement :

- Interdiction d'allumer un feu à ciel ouvert ou feu de camp jusqu'à nouvel ordre;
- Fermeture du camping municipal, les belvédères et le circuit des conduites forcées incluant le parc Thorne;
- Fermeture complète de la piste cyclable et l'ensemble des sentiers pédestres;
- Le service d'incendie sera présent sur le territoire et fera de la sensibilisation auprès des citoyens.

Un panneau à messages sera installé à l'entrée de la Ville côté Ontario afin d'aviser les citoyens et les visiteurs des nouvelles mesures. Les communications de la Ville sur l'évolution de la situation seront disponibles via le site web de la Ville, la page Facebook, le panneau numérique au parc Philippe Barrette et le système d'alerte municipale.

La collaboration de tous est essentielle!

-30-

Renseignements :

Patrick Tanguay Dumas
Directeur Général / Coordonnateur des mesures d'urgence
Ville de Témiscaming
Tél. : 819-627-3273, poste 108
Courriel : dir.gen@temiscaming.net